

Axe 2-14 Programme intégré avec action de gestion des risques au titre de l'ANDPC

Type d'action :

Action labélisée ANDPC

Critères de validation de l'action :

- Programme dûment enregistré ANDPC
- Respect des orientations triennales prioritaires
- Pas de prévalidation par le CNP

Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de formation

Périodicité :

- Pas de maximum sur la période
- Permet également de valider 1 action cognitive (au titre du programme intégré)

Références de l'action :

- HAS : Développement professionnel continu. Méthodes et modalités de DPC : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc
- Réglementaire : Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé
Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé
Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu (...)
- Autres : <https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue :

- [Site ANDPC](#)

L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 2.1. Évaluer et auto-évaluer ses pratiques afin de les rendre conformes et adaptées
 - Apprendre et utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.
 - Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la conformité et l'efficacité.
- 2.2. Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité
 - Comprendre et interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.
 - Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.
 - Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires
- 2.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité
 - Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.
 - Maîtriser l'intégration de ces référentiels dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficience.